



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-094

PUBLIÉ LE 29 MARS 2017

# Sommaire

## **DIRECCTE Centre-Val de Loire**

R24-2017-03-29-001 - DECISION portant affectation à l'Unité Régionale d'Appui et de  
Contrôle Travail Illégal (1 page)

Page 3

## **DRAC Centre-Val de Loire**

R24-2017-02-10-014 - ARRÊTÉ Portant subdélégation de signature de la Directrice  
régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire (2 pages)

Page 5

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-03-29-001

DECISION portant affectation à l'Unité Régionale d'Appui  
et de Contrôle Travail Illégal

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,  
Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,  
Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,  
Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,  
Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle,  
Vu l'avis émis par le comité de direction régional

**DÉCIDE**

**Article 1** : L'article 3 de la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle Travail Illégal est modifié comme suit :

Madame Maud OLIVIER, inspectrice du travail, est affectée à l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle Travail Illégal à compter du 3 avril 2017.

**Article 2** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 29 mars 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire  
signé : Patrice Greliche

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2017-02-10-014

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de la Directrice  
régionale  
des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES**

**ARRÊTÉ**  
**Portant subdélégation de signature de la Directrice régionale  
des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif aux attributions et à l'organisation des Directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre – Val de Loire et du département du Loiret ;

VU l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du Ministère de la Culture ;

VU l'arrêté du 31 mai 2016 portant renouvellement de Madame Sylvie LE CLECH, en qualité de directrice régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire à compter du 1er juillet 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-015 du 1er février 2017 portant délégation de signature à Madame Sylvie LE CLECH, directrice régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire ;

VU la convention de délégation de gestion entre la Direction régionale des Affaires culturelles et la Direction régionale des Finances publiques du Loiret et de la région Centre – Val de Loire en date du 21 mars 2011 ;

**ARRETE**

**Article 1er :** En application de l'article 12 de l'arrêté préfectoral n° 17.015 du 1er février 2017 susvisé, une subdélégation est donnée à Madame Christine DIACON, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles, à l'effet de signer l'ensemble des décisions et correspondances relatives aux missions d'administration générale et d'ordonnancement secondaire pour tous les actes mentionnés aux articles 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté préfectoral dans la limite de la délégation accordée à Madame Sylvie LE CLECH.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de moi-même et de Madame Christine DIACON, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles, subdélégation est donnée, à Madame Claude ACLOQUE, Secrétaire générale, dans le cadre de l'article 1er ci-dessus, à défaut à Monsieur Dominique MOISELET, Attaché principal d'administration.

**Article 3** : En application des dispositions de la convention de délégation de gestion visée ci-dessus, subdélégation de ma signature est donnée, pour les actes mentionnés à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 17.015 du 1er février 2017, à Madame Nadia PARNAUD, Madame Lætitia MAGUY, Madame Raphaëlle PARADE, Madame Béatrice DOIDY en qualité d'agents habilités à saisir et valider dans le module « Chorus Formulaires », Madame Martine PIERRE et Madame Danièle DUCOUSSET habilités à saisir et valider dans le module « Chorus formulaire » et dans « Chorus DT ».

**Article 4** : Subdélégation de ma signature est donnée à Monsieur Stéphane Révillion, Conservateur régional de l'archéologie, à défaut Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie, Adjoint au Conservateur régional en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 17.015 du 1er février 2017.

**Article 5** : Subdélégation de ma signature est donnée à Monsieur Frédéric AUBANTON, Conservateur régional des monuments historiques en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 4 du même arrêté, à défaut à Madame Hélène LEBEDEL-CARBONNEL, Conservateur du patrimoine, Adjointe au Conservateur régional.

**Article 6** : La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre – Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la préfecture de la région Centre – Val de Loire pour publication au recueil des actes administratifs et notifié à l'autorité chargée du contrôle financier et au comptable assignataire.

Fait à Orléans, le 10 février 2017  
La Directrice régionale des affaires culturelles,  
Signé : Sylvie LE CLECH

Arrêté n° 17.068 enregistré le 29 mars 2017.